

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 262

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 13

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« par les articles L. 351-1 à L. 351-14 »,

les mots :

« à l'article L. 351-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.